Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	**P2**
Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité	**J201**

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L 421-17, L 214-6, et D.211-14,

VU l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

VU la délibération du Conseil régional du 02 juillet 2021, donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la convention n° 2022_00788 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les déplacements des personnels du lycée (LP ROBERT GARNIER – LA FERTE BERNARD 72) ;

VU la convention n° 2022_00594 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'équipements de laboratoires (LP EUROPE SCHUMAN – CHOLET 49) ;

VU la convention n° 2022_00633 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'une nacelle d'occasion une éolienne pour l'enseignement du BTS maintenance des systèmes éoliens (LP CLAUDE CHAPPE – ARNAGE) ;

VU la convention n°2022_00566 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 relative à l'acquisition d'une armoire pour la classe de sciences (LPO JOUBERT MAILLARD – ANCENIS 44) ;

VU la convention n°2021_11030 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2022, modifiée par avenant, relative à l'acquisition d'un véhicule polyvalent électrique (LP MARITIME JACQUES CASSARD – NANTES 44) ;

VU la convention n°2021_05692 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition d'équipement pour le projet Aquaponie afin de répondre aux enjeux de l'agroécologie (LP OLIVIER GUICHARD – GUERANDE 44) ;

VU la convention n°2021_05701 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition d'équipements de laboratoire pour la réforme des programmes de sciences et sécurité (LP BOUGAINVILLE – NANTES 44) ;

VU la convention n°2021_10927 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2021 relative à l'ouverture du BAC PRO logistique OFPI 2021 (LP PIERRE ET MARIE CURIE – CHATEAU GONTIER 53) ;

VU la convention n°2021_05504 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 relative à l'acquisition de matériels de laboratoire SVT et physique/chimie (LGT AMBROISE PARE – LAVAL 53) ;

CONSIDERANT la demande des LP (Robert Garnier 72, Europe Schuman 49, Claude Chappe 72) portant sur l'augmentation du montant de la convention initiale,

CONSIDERANT la demande du LPO (Joubert Maillard 44) portant sur la modification de l'objet de la convention initiale,

CONSIDERANT la demande du lycée maritime Jacques Cassard 44 et du LP Olivier Guichard 44 portant sur l'actualisation de la date de fin d'exécution du projet des conventions initiales,

CONSIDERANT la demande des LP Bougainville 44, Pierre et Marie Curie 53 et du LGT Ambroise Paré 53 portant sur l'actualisation de la date de début d'exécution du projet,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
la convention type relative à l'acquisition des équipements mis à disposition des EPLE, présentée en annexe n°1,

D'AFFECTER
une autorisation de programme d'un montant de 4 413 475 €, dont 3 680 000 € pour les opérations prises en charge directement par la Région en complémentaire sur l'opération 23D00052 et 733 475 € (dont 185 553 € en complémentaire) pour les opérations en gestion de convention d'affectation de crédits, selon la répartition figurant en annexe 2 ;

D'AUTORISER
la Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE selon le détail figurant en annexe n°2, conformément à la convention type présentée en annexe n°1,

D’APPROUVER
les avenants figurant en annexe n°3 des conventions initiales suivantes, afin d’augmenter le montant de l’avance régionale et du coût total du projet :

- LPO ROBERT GARNIER - 72 (n° 2022_00788) « Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique »

- LPO EUROPE SCHUMAN - 49 (n° 2022_00594) « Acquisition d'équipements de laboratoires »

- LP CLAUDE CHAPPE - 72 (n° 2022_00633) « Acquisition d'une nacelle d’occasion pour compléter la structure pédagogique d’une éolienne pour l’enseignement du BTS maintenance des systèmes éoliens »

D’AUTORISER
la Présidente à les signer.

D’APPROUVER
l’avenant figurant en annexe n°4 de la convention initiale n°2022_00566 « Acquisition d’une armoire pour la classe de sciences » pour le lycée JOUBERT MAILLARD - 44 afin de modifier l’objet de la convention permettant de répondre aux besoins actuels des agents régionaux.

D’AUTORISER
la Présidente à le signer.

D’APPROUVER
les conventions modificatives figurant en annexe n°5 des conventions initiales suivantes, afin d’actualiser la date de fin d’exécution du projet :

- lycée maritime JACQUES CASSARD – 44 (n°2021_11030 modifiée par avenant) « Acquisition d’un véhicule polyvalent électrique » pour tenir compte des retards de livraisons issus de la crise sanitaire et du contexte économique mondial

- LP OLIVIER GUICHARD – 44 (n°2021_05692) « Acquisition d'équipement pour le projet Aquaponie » pour tenir compte du contexte foncier.

D’AUTORISER
la Présidente à les signer.

D’APPROUVER
les conventions modificatives figurant en annexe n°5 des conventions initiales suivantes, afin d’actualiser la date de début d’exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique et régulariser une réalisation trop anticipée des commandes de matériels :

- LP BOUGAINVILLE - 44 (n°2021_05701) « acquisition d'équipements de laboratoire pour la réforme des programmes de sciences et sécurité »

- LP PIERRE ET MARIE CURIE - 53 (n°2021_10927) « ouverture du Bac Pro logistique 2021 »

- LGT AMBROISE PARE - 53 (n°2021_05504) « Acquisition de matériels de laboratoire Sciences de la Vie et de la Terre et physique/chimie »

D’AUTORISER
la Présidente à les signer.

D’AUTORISER
la Présidente à procéder, dans le cadre du dispositif régional 3R « Réemploi – Revente – Réforme » qui offre une seconde vie aux équipements qui ne servent plus dans les lycées, à l’aliénation d’une cintreuse de tubes à commande numérique (marque : CSM, type : CNC38TBRE-8800) par vente aux enchères sur le site en ligne Agorastore (prix de départ : 20 000 €), à l’acheteur qui en fera la meilleure offre ou de la mettre à la réforme conformément au principe de la « Responsabilité Elargie du Producteur (REP) » si le vente n’aboutit pas.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 14/02/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs